

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1
M. Roger Picard # 3
Mme Maryse Audet # 5

Mme Diane Laverdière # 2
Mme Charlene Barbe # 4
Mme Ghislaine Cossette # 6

Mme Doris Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Ouverture de la séance à 19 h 30

2021-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé, en ajoutant les points suivants :

- Signataires pour transactions Banque Royale
- Coupures des heures des employés

Adoptée

2021-01-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par madame la conseillère Charlene Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ainsi que ceux des séances extraordinaires du 16 décembre 2020.

Adoptée

2021-01-03 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 272 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 JANVIER 2021

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite emprunter par billets pour un montant total de 272 900 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 181 | 272 900 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 181, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et la secrétaire-trésorière ou trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|------------|-------------------|
| 2022. | 16 200 \$ | |
| 2023. | 16 400 \$ | |
| 2024. | 16 800 \$ | |
| 2025. | 17 000 \$ | |
| 2026. | 17 200 \$ | (à payer en 2026) |
| 2026. | 189 300 \$ | (à renouveler) |

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 181 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2021-01-04 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 12 janvier 2021 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 14 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 5 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 19 janvier 2021 |
| Montant : | 272 900 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 janvier 2021, au montant de 272 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | |
|------------|-----------|
| 16 200 \$ | 1,63000 % |
| 16 400 \$ | 1,63000 % |
| 16 800 \$ | 1,63000 % |
| 17 000 \$ | 1,63000 % |
| 206 500 \$ | 1,63000 % |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,63000 %

2 - CAISSE DESJARDINS D'AMOS

| | |
|------------|-----------|
| 16 200 \$ | 1,69000 % |
| 16 400 \$ | 1,69000 % |
| 16 800 \$ | 1,69000 % |
| 17 000 \$ | 1,69000 % |
| 206 500 \$ | 1,69000 % |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,69000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | |
|------------|-----------|
| 16 200 \$ | 0,70000 % |
| 16 400 \$ | 0,80000 % |
| 16 800 \$ | 1,00000 % |
| 17 000 \$ | 1,15000 % |
| 206 500 \$ | 1,50000 % |

Prix : 98,31800

Coût réel : 1,82897 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2021 au montant de 272 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 181. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2021-01-05 VENTES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire trésorière a rejoint par poste certifiée les propriétaires en défaut de paiement en novembre 2020.

CONSIDÉRANT QU'une liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes a été préparée.

Il est proposé par madame la conseillère Charlene Barbe, appuyé madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander à la M.R.C. d'Abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrits pour défaut de paiement des taxes :

Lot : 4 003 563 Matricule : 1566 02 1646 0 000 0000
Adresse de l'immeuble en défaut
134, route 111
Saint-Marc-de-Figuery, Qc, J0Y 1J0

DE DÉSIGNER monsieur le maire Daniel Rose, et en son absence madame la conseillère Diane Laverdière, pour protéger les créances de la municipalité, le 8 avril 2021, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

DE CONFIRMER que le taux de taxes pour les arrérages de taxes était de 18 % pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adoptée

2021-01-06 ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES - EMPLOYÉS 2021

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter la proposition salariale pour l'année 2021, pour les employés de la municipalité, tel que déposé.

Adoptée

2021-01-07 RÉMUNÉRATION 2021 DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de refuser l'indexation prévu, soit l'IPC de 0,7 % du mois d'octobre 2020 pour le traitement des élus prévu pour l'année 2021.

Adoptée

2021-01-08 DEMANDE D'APPUI FINANCIER – L'ACCUEIL

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui financier a été déposée à la Municipalité pour leurs activités de financement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des services offerts auprès d'une clientèle défavorisée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme comble des besoins essentiels tels que de la nourriture, du matériel ou support aux personnes qui en ont besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir notre appui à la l'Accueil d'Amos pour un montant de 50 \$.

Adoptée

2021-01-08 DEMANDE D'APPUI FINANCIER – LA RESSOURCE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui financier a été déposée à la Municipalité dans le cadre de leur 24e Téléthon régional;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des services offerts auprès de personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme retourne 100 % des argents du Téléthon en aide et services aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par Diane Laverdière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir notre appui à La Ressource pour personnes handicapées un montant de 50 \$.

Adoptée

2021-01-09 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement municipal #177 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être effectués afin de combler les postes déficitaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'effectuer les transferts budgétaires tels que présentés.

Adoptée

2021-01-10 JOURNAL L'ÉVEIL CAMPAGNARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter de nouvelles procédures pour la réalisation du journal l'éveil campagnard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut rajeunir et dynamiser le journal local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut diminuer le nombre de pages de (52 pages à 30 pages) incluant la partie pastorale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut concentrer les publicités dans les dernières pages;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut que le nouveau logo apparaisse partout où il est jugé nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne veut plus utiliser les armoiries comme identifiant dans le journal de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les slogans utilisés jusqu'à maintenant soient enlevés et remplacés par un seul autre que nous adopterons prochainement;

CONSIDÉRANT QUE l'allègement du journal est motivé par un souci économique et pour le respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse sera formé tout en aidant à l'alimentation du contenu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal s'attend à ce que la personne responsable de la mise en page du journal soit avisée de ces nouvelles procédures.

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné.

Adoptée

2021-01-11 SIGNATAIRES POUR TRANSACTIONS BANQUE ROYALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de désigner comme signataires autorisés monsieur Daniel Rose, maire et madame Doris Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires relatifs aux services bancaires de la Banque Royale du Canada.

Adoptée

2021-01-12 COUPURE DES HEURES DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté son budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont eu un ajustement à la baisse de leurs heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a voulu être prudent en adoptant un budget serré en temps de pandémie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

QUE le conseil réitère que l'ajustement des heures à la baisse restera inchangé et ces ajustements resteront tels qu'ils ont été comptabilisés au budget à compter du 4 janvier 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

2021-01-13 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de décembre 2020 et celles prévisibles de janvier 2021, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en décembre 2020 pour un total de 99 955,83 \$
Versement par chèque C2000125 à C2000148

Paiement en ligne sécurisée L2000090 à L2000097

Paiement par transfert électronique P2000239 à P2000263

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de janvier 2021

Comptes à payer en janvier 2021 en date du conseil pour un total de 38 214,30 \$

Salaires payés en décembre 2020

D2000309 à D2000345 pour un montant total de 20 824,02 \$, et

P2000003 à P2000014 pour un montant total de 8 773,44 \$.

Adoptée

2021-01-14 LEVÉE

À 20 h 10, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Doris Bélanger, directrice générale
et secrétaire-trésorière